

# L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



# ACTES OFFICIELS

# RAPPORTS D'EXPERTS

# SANTÉ ANIMALE

Suite à la réception d'un rapport de notification immédiate du Délégué de la Colombie auprès de l'OIE, faisant état d'un foyer de fièvre aphteuse dans le département de Boyacá, l'approbation de la zone de confinement est retirée et le statut de « pays comportant une zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée » de la Colombie, tel que reconnu par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE par la Résolution n° 22 en mai 2018, est suspendu à partir du 17 septembre 2018.

À la suite d'une notification immédiate reçue du Délégué de la Colombie, faisant état de la survenue d'un foyer de fièvre aphteuse dans le département de Cesar, la date de suspension du statut de la Colombie susmentionné a été mise à jour pour prendre effet à compter du 10 août 2018.

Contact : [Service des statuts](#)

## SANTÉ ANIMALE

### ► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

# Colombie – Suspension du statut de « pays comportant une zone indemne de fièvre aphteuse où la vaccination est pratiquée »



© Annie Spratt-367907-Unsplash

